

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Sandrine DU MESNIL à Mme Elodie REBER, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BARBOILLE à M. Bruno JACON, Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, Mme Perrine COUPRY à Mme Isabelle DE CRECY, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU, M. Kevin BLANCHARD à M. Xavier IACOVELLI, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, Mme Perrine COUPRY à Mme Isabelle DE CRECY, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU, M. Kevin BLANCHARD à M. Xavier IACOVELLI, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

M. Antoine KARAM, Mme Olfa COUSSEAU, M. Abraham ABITBOL

Secrétaire :

M. Thierry PORTAL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-021 Convention tripartite entre la Ville de Suresnes, l'Etablissement public territorial de Paris Ouest La Défense (POLD) et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

- Conseil Municipal du 15 mai 2025 -

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 1990 instituant un droit de préemption urbain (D.P.U), renforcé sur l'ensemble de la commune,

Vu le protocole d'intervention foncière de l'EPFIF,

Vu le projet de convention tripartite,

Considérant la volonté de la Ville de Suresnes de se faire accompagner sur les mutations du tissu urbain à venir,

Considérant la vocation et les objectifs de l'EPFIF,

Considérant l'objectif commun de la Ville, de l'EPT POLD et de l'EPFIF de produire du foncier à prix modéré pour répondre aux besoins des franciliens et des entreprises,

Considérant la volonté de ces trois organismes de s'associer pour conduire une politique foncière sur le moyen terme au sein des secteurs définis dans le projet de convention tripartite,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Fabrice BULTEAU, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 39

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 1

M. Amirouche LAIDI

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 10

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er} - D'approuver la signature de la convention tripartite, ci-après annexée.

Article 2 - D'autoriser le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants, ainsi que les actes subséquents et toute pièce afférente ou annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 22 mai 2025



Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 23 mai 2025 et publié/affiché le 23 mai 2025 Pour le Maire et par délégation, la responsable de la Gestion des Instances Catherine MAGDELAINE

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture
de Suresnes
250515-Delib2025-021-DE
Date de réception préfecture : 23/05/2025